CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 15 AVRIL 2021

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 15 avril 2021, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 35.

Sont présents, les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Est absent : Le maire Réal Rochon.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant Mathieu Caron.

Est également présent, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2021-04-149 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit ouverte, il est 18 h 35.

Le maire suppléant, Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-150 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Émission de billets - Dépôt du procès-verbal du Ministère des Affaires municipales incluant l'adjudication ainsi que l'échéancier de paiement
4- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 352 400.00 $ qui sera réalisé le 19 avril 2021

5- Mandat en ressources humaines et mandat en relations du travail
6- Période de questions
7- Levée de la séance extraordinaire

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du procès-verbal du MAMH incluant l'échéancier de paiement.

2021-04-151 ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture : 12 avril 2021
Heure d'ouverture : 14 heures
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Montant : 352 400 $
Nombre de soumissions : 2
Échéance moyenne : 4 ans et 5 mois
Date d'émission : 19 avril 2021

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 avril 2021, au montant de 352 400.00 $ *;*

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de *la Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 700 $	0,65000 %	2022
21 200 $	0,75000 %	2023
21 400 $	1,05000 %	2024
21 900 $	1,35000 %	2025
267 200 $	1,60000 %	2026

Prix : 98,44200 Coût réel : 1,89747 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD

20 700 $	1,91000 %	2022
21 200 $	1,91000 %	2023
21 400 $	1,91000 %	2024
21 900 $	1,91000 %	2025
267 200 $	1,91000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,91000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que la Ville de Gracefield accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2021 au montant de 352 400 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 206-2020. Ces billets sont émis au prix de 98,44200 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-152 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 352 400 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 AVRIL 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Gracefield souhaite emprunter par billets pour un montant total de 352 400$ qui sera réalisé le 19 avril 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro 206-2020	**Pour un montant de $**
	352 400 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er aliéna de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 206-2020, la Ville de Gracefield souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1- Les billets seront datés du 19 avril 2021 ;

2- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année ;

3- Les billets seront signés par le maire suppléant, Monsieur Mathieu Caron et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert ;

4- Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit ;

2022.	**20 700 $**	
2023.	**21 200 $**	
2024.	**21 400 $**	
2025.	**21 900 $**	
2026.	**22 200 $**	**(à payer en 2026)**
2026.	**245 000 $**	**(à renouveler)**

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 206-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-153 MANDAT EN RESSOURCES HUMAINES ET MANDAT EN RELATIONS DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail (Offre du 15 avril 2021) ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre aussi un service de tâches organisationnelles (offre du 15 avril 2021) ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2021 sont de 120 $ à 180 $;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que la Ville de Gracefield mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appui, le cas échéant, en matière de ressources humaines et

relations du travail, plus l'analyse de tâches organisationnelles et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Le budget alloué est plafonné à 45 000.00 $, plus les taxes applicables. Tout budget additionnel fera l'objet d'une résolution additionnelle.

Cette dépense sera prise à partir du surplus accumulé.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-04-154 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire suppléant, Monsieur Mathieu Caron et résolu :

De lever la présente séance à 18 h 45.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire suppléant	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron Maire suppléant	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, maire suppléant, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal.

_____
Mathieu Caron
Maire suppléant